

BARBIE

Un procès contre l'oubli

DOSSIER COORDONNÉ PAR MATTEA BATTAGLIA

« **842 déportations**, 373 morts dont 52 enfants mineurs. Quelle cour d'assises a jamais eu à connaître une pareille accusation ? » La question est posée, le 30 juin 1987, par le procureur général à Lyon, Pierre Truche, lors de son réquisitoire contre Klaus Barbie. L'ancien chef de la Gestapo lyonnaise a enfin rejoint, à 73 ans – dont plus de quarante d'impunité –, le box des accusés pour un procès historique : le premier en

France intenté pour crimes contre l'humanité. Vingt ans après, retour sur les temps forts de ces huit semaines d'audiences suivies, au jour le jour, par Jean-Marc Théolleyre, chroniqueur judiciaire au *Monde* durant quatre décennies. Des témoignages bouleversants et des plaidoiries accablantes qui dictèrent, à l'unanimité, le verdict : perpétuité pour le « Boucher de Lyon ».

AUCUN REMORDS
Klaus Barbie, 73 ans, au début de son procès.

SOMMAIRE • Mesurer l'étendue du mal • Serge Klarsfeld : « Un procès historique » • Izieu, la maison de l'espoir • Elle Wiesel : « Au nom de la mémoire » • Klaus Barbie, une vie de nazi • Jacques Vergès : « Barbie a bon dos » • Justice enfin rendue • Testament et calomnies •



MARC RIBOUD

PREMIER JOUR
Klaus Barbie comparait à l'ouverture de son procès, le 11 mai 1987, devant les assises du Rhône. Le photographe Marc Riboud, présent tout au long des audiences, a pu en saisir les moments les plus forts.

LE FOND DE L'AFFAIRE Comment et pourquoi Klaus Barbie, ancien SS, rouage de la machine de mort nazie, se trouve jugé pour crimes contre l'humanité en 1987 à Lyon, plus de quarante ans après les faits.

Mesurer l'étendue du mal

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DATÉ 3-4 MAI 1987

Le voici donc ce procès de Klaus Barbie, ressortissant allemand inculpé d'une série de faits considérés comme des crimes contre l'humanité et auxquels il participa entre 1942 et 1944 à l'époque où il commandait à Lyon la section IV du Sipo-SD [police de sécurité allemande]. Et le voici tenu pour un événement considérable, en dépit de la médiocrité du personnage qui ne fut jamais historiquement que l'un des adhérents, parmi des dizaines de milliers d'autres, au système national-socialiste instauré par le III^e Reich.

Il est vrai que pendant plusieurs dizaines d'années, aidé par des services secrets américains plus intéressés, au lendemain de la guerre, à l'utiliser qu'à le punir, Klaus Barbie avait pu échapper à la

justice française, réduite à prononcer contre lui, en 1952 puis en 1954, des condamnations à mort par contumace. Réfugié en Bolivie, il ne devait en être expulsé qu'en février 1983 pour se retrouver en Guyane française et arrêté. On le transfère aussitôt à Lyon. Il a 69 ans. L'affaire Barbie commence.

INQUIÉTUDES

Mais, bientôt, l'opinion se divise à son sujet. Barbie est là, détenu, d'abord à la prison du fort Montluc, celle-là même que les nazis avaient réquisitionnée pour placer les juifs et les résistants, ensuite à la prison Saint-Paul. Il inquiète. L'accusé ne va-t-il pas se faire accusateur ? Ne se prépare-t-il pas à dire, à démontrer, que les actes

Crimes contre l'humanité

Les charges retenues contre Klaus Barbie et qui, par leur nature, constituent des crimes contre l'humanité sont les suivantes :

- **UGIF** La rafle opérée à Lyon le 9 février 1943, à l'Union générale des Israélites de France (86 arrestations).
- **MAISON D'IZIEU** La rafle conduite à la « maison d'Izieu » (Ain) le 6 avril 1944 (44 enfants et les adultes qui les encadraient).
- **DERNIER CONVOI** La déportation de plus de 600 personnes, juifs et résistants, embarquées le 11 août 1944 dans le dernier convoi ferroviaire qui a quitté Lyon à destination des camps d'extermination.
- **MARCEL GOMPEL** La mort, après tortures, de Marcel Gompel, professeur au Collège de France, ainsi qu'une série de déportations individuelles en 1943 et 1944.
- **LES LESÈVRE** La déportation suivie de la mort de Georges Lesèvre et de son fils Jean-Pierre, ainsi que l'envoi en déportation de M^{me} Lise Lesèvre, leur épouse et mère, présente au procès.

qu'on lui reproche, à lui militaire allemand, n'ont pu être accomplis qu'avec le concours de Français, et même de Français résistants qui lui auraient livré notamment Jean Moulin ? Dès lors, à quoi bon revenir sur un passé détestable ? Aux tenants de ce discours de lassitude ou d'inquiétude s'opposent ceux pour qui le nazisme ne doit jamais être oublié, qu'il convient sans répit d'en remémorer la doctrine et les effets à une époque où sont apparus à son propos des courants révisionnistes propres à séduire ou, pour le moins, à faire douter de l'étendue du mal.

Cependant, tout permet de croire, à la lumière du dossier établi contre Klaus Barbie, que le débat qui va s'engager le 11 mai devant la cour d'assises du Rhône n'aura pas le mérite de l'inédit historique. Le dossier de l'Occupation n'a pratiquement pas cessé d'être ouvert depuis 1944. Durant les dix années qui suivirent, de multiples procès ont eu lieu. On a jugé en France non seulement des Français accusés de trahison ou d'intelligences avec l'ennemi, mais aussi des Allemands. Et parmi ceux-ci il en fut de tous grades et de tous rangs.

Il y eut des gardiens d'un camp de concentration, des médecins nazis auteurs d'expérimentations sur des détenus. Il y eut des membres d'autres Einsatzkommando, tel celui de Bordeaux. Il y eut surtout le général Carl Oberg et son adjoint Helmut Knochen, chefs suprêmes de la police allemande dans la France occupée et, à ce titre, supérieurs à Barbie. Mais il est vrai que Klaus Barbie sera le premier accusé en France à répondre de crimes contre l'humanité, ses prédécesseurs en justice ayant été poursuivis comme auteurs ou complices de crimes de guerre - aujourd'hui prescrits.

BARBIE ET MOULIN

C'est pourquoi il a fallu rechercher, pour le poursuivre, des faits qui jusque-là étaient demeurés ignorés et pouvaient, par leur nature, constituer des crimes contre l'humanité déclarés imprescriptibles par la loi française du 26 décembre 1964. Ce sont notamment la rafle opérée, le 9 février 1943, au siège de l'Union générale des Israélites de France à Lyon, et celle, le 6 avril 1944, conduite contre le foyer des enfants juifs d'Izieu, dans l'Ain.

S'étonnera-t-on de ne pas voir figurer l'arrestation à Caluire, banlieue de Lyon, de Jean Moulin et de six de ses compagnons le 21 juin 1943 ? Juridiquement, l'explication est simple. L'affaire Jean Moulin est tenue pour un crime de guerre aujourd'hui prescrit, et non plus un crime, imprescriptible, contre l'humanité. Théoriquement, elle n'aurait pas à être évoquée devant la cour d'assises du Rhône. Il n'en reste pas moins que, depuis la fin de la guerre, le nom de Barbie reste lié à ce drame. Comme de surcroît ce fut là le résultat d'une trahison ou pour le moins d'une imprudence, l'occasion était trop belle pour lancer une version nouvelle faisant de Jean Moulin non plus une victime de Barbie, mais celle d'autres résistants décidant de se débarrasser d'un compagnon avec lequel ils se trouvaient politiquement en opposition en le laissant tomber dans un traquenard dont ils auraient su les inévitables conséquences.

Il reste à souhaiter que le procès Barbie, auquel une majorité de Français déclare s'intéresser, estimant que la justice doit l'emporter sur l'oubli, puisse être mené dans la dignité que commande cette même justice.

LE PROCÈS EN CHIFFRES

- 8 semaines d'audiences (11 mai-4 juillet 1987).
- 3 magistrats et 9 jurés (4 femmes, 5 hommes).
- 39 avocats des parties civiles, dont Serge Klarsfeld et Roland Dumas.
- 1 avocat de la défense, Jacques Vergès (il s'adjoint en cours de procès l'assistance d'autres avocats, dont Nabil Bouaita, du barreau d'Alger).
- 100 témoins environ.
- « 842 déportations, 373 morts dont 52 enfants mineurs » : le « bilan effrayant » de l'action de Barbie à Lyon, selon le procureur général Pierre Truche.
- 6 h 30 de délibération, au soir du 3 juillet 1987.
- 340 questions concernant la culpabilité de Klaus Barbie et les circonstances aggravantes (auxquelles il est, à 340 reprises, répondu : « Oui »).
- 1 question (la 341^{re}) relative aux circonstances atténuantes (à laquelle il est répondu : « Non »).
- 17 crimes contre l'humanité retenus le 4 juillet 1987 ; ce qui vaut à l'accusé la réclusion à perpétuité.
- 185 heures d'audiences enregistrées par l'Institut national de l'audiovisuel - dont une partie a été diffusée pour la première fois par la chaîne thématique Histoire, fin 2000.

Verbatim | Serge Klarsfeld : « Un procès historique »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DU 19 JUIN 1987 (EXTRAITS)

M^r Klarsfeld, l'un des principaux avocats des parties civiles, a rendu possible ce procès. Cela s'entend dans sa plaidoirie.

Parmi tous les avocats des parties civiles au procès Barbie, s'il en était un qui avait qualité pour prendre la parole le premier, c'était assurément M^r Serge Klarsfeld. C'est sans doute la première fois qu'un avocat de partie civile se trouve avoir été auxiliaire de l'accusation en apportant à celle-ci bon nombre de pièces dont se trouve nourri le dossier. Si bien que finalement l'avocat s'effaçait devant le militant et le documentaliste d'une époque dont il s'en fallut de peu qu'il fût lui-même une victime.

« Ce procès, dit-il, est assurément un procès historique. Il est le premier en France intenté pour crimes contre l'humanité, en application de la loi du 26 décembre 1964 votée par le Parlement français à l'unanimité. Il risque d'être le seul si nous n'obtenons

pas le jugement de deux hauts responsables de la police et de l'administration de Vichy contre lesquels nous avons aussi intenté des procédures pour crimes contre l'humanité - Jean Leguay et Maurice Papon. (...)

« Le fait, ajoutera M^r Klarsfeld, d'avoir mis fin dans les règles à l'interminable cavale [de Klaus Barbie jusqu'en 1983 en Bolivie], le fait de pouvoir le juger légalement sont deux chances qui permettent de mener jusqu'à son terme une action de justice à laquelle, bien entendu, est liée une action de mémoire. » C'est au nom de cette mémoire que M^r Klarsfeld allait nommer tous les enfants enlevés à Izieu, le 6 avril 1944, dans ce foyer que Barbie a liquidé, « sans que ni les SS de Berlin ni ceux de Paris ne le lui aient demandé, pour les conduire sur la rampe de Birkenau-Auschwitz, où j'aurais dû moi-même arriver à l'âge de 8 ans avec mon père, si le double fond d'un placard



DÉTERMINÉS Serge Klarsfeld et Roland Dumas sur le banc des parties civiles, lors du procès Barbie.

ne m'avait sauvé des recherches d'Aloys Brunner et de ses gestapistes ».

Et puis M^r Klarsfeld conclut : [les mères d'Izieu survivantes] attendent que Barbie, (...) qui n'a renié aucune de ses convictions nazies ni n'a exprimé aucun remords, aucun regret, soit condamné (...) à la peine qu'entraîne la gravité de ses crimes ».

UNE FEMME COURAGEUSE Sabina Zlatin, 80 ans au moment du procès, raconte comment elle et son mari créent la maison d'Izieu, dans l'Ain, pour accueillir de jeunes orphelins juifs. Et comment Klaus Barbie y met fin.

Izieu, la maison de l'espoir

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DU 29 MAI 1987

La journée du mercredi 27 mai fut encore dense et éprouvante. On y abordait les témoignages de la rafle des enfants juifs d'Izieu, dans l'Ain, le 6 avril 1944. Ce fut l'occasion d'entendre Sabina Zlatin, la manière dont, à force d'obstination, cette femme et son mari devaient trouver, à Izieu, en pleine Occupation, cette maison qui aurait dû rester un havre de salut pour ceux, sans père ni mère, sur qui pesaient, dans la France de Vichy, tous les dangers de leur condition de juifs.

M^{me} Zlatin a, aujourd'hui, 80 ans. Elle est née à Varsovie en 1907. Elle est venue en France, tout comme son mari, et l'un et l'autre furent naturalisés en 1937. Elle choisit la carrière d'infirmière militaire. Déjà, dans le nord de la France elle se dévouait aux autres à la veille de la guerre. En 1940, après la bataille de Dunkerque, elle a vécu l'exode vers le sud sous la poussée allemande. Echouée à Montpellier, employée à l'hôpital militaire de cette ville, elle devait en être poliment exclue en 1941. « Nous avons compris, dit-elle, que c'était à cause des lois antijuives qui venaient d'être promulguées. »

C'est à ce moment-là qu'elle entend parler des camps français à Agde, à Rivesaltes. « J'ai demandé alors à la préfecture de l'Hérault l'autorisation de visiter ces camps et d'y être assistante sociale. On m'a accordé cette autorisation. J'ai vu les camps, les baraques en bois, la paille par terre

sur laquelle couchaient les internés, les misères de ceux qui vivaient là. A ma première visite, ce fut dans la baraque un silence total. Et puis j'ai entendu le cri terrible d'une mère que je n'oublierai jamais : "Je vous en supplie, prenez mes enfants. Sortez-les de là !" J'ai obtenu la permission d'en emmener ainsi cinq avec moi, que j'ai remis, avec des papiers en règle, à l'Œuvre de secours aux enfants, chargée normalement de s'occuper d'eux. (...) »

En novembre 1942, la zone dite libre se trouve occupée. M^{me} Zlatin, aidée de son mari, ne renonce pas, au contraire. Elle s'adresse à des prêtres, l'abbé Prévost, plus tard, le RP Chaillet, « un homme admirable ». Elle les supplie de recevoir des enfants, de les garder. Sans hésiter, ceux-là acceptent.

DANGERS IMMINENTS

Bientôt, on lui conseille de quitter la région où l'on pressent des dangers imminents. A la préfecture de l'Hérault, un secrétaire général, M. Frédérica, l'invite à gagner Chambéry avec ses petits protégés, car Chambéry se trouve proche de la zone d'occupation italienne où les juifs sont épargnés. Là, le préfet de Savoie l'aide encore : « Il m'a montré une carte et m'a dit : "Le seul endroit où vous serez tranquille, c'est dans le département de l'Ain. Allez donc voir le sous-préfet de Bellay." »

Verbatim | Elie Wiesel : « Au nom de la mémoire »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DU 4 JUIN 1987 (EXTRAITS)

RESCAPÉ
Elie Wiesel dans le camp de concentration de Buchenwald libéré par les Américains en avril 1945.

Elie Wiesel, survivant d'Auschwitz, Prix Nobel de la paix 1986, est appelé à la barre. Il témoigne de l'horreur de la Shoah. Chacun savait que cet homme frêle a connu Auschwitz à l'âge de 15 ans. Mais, invité à

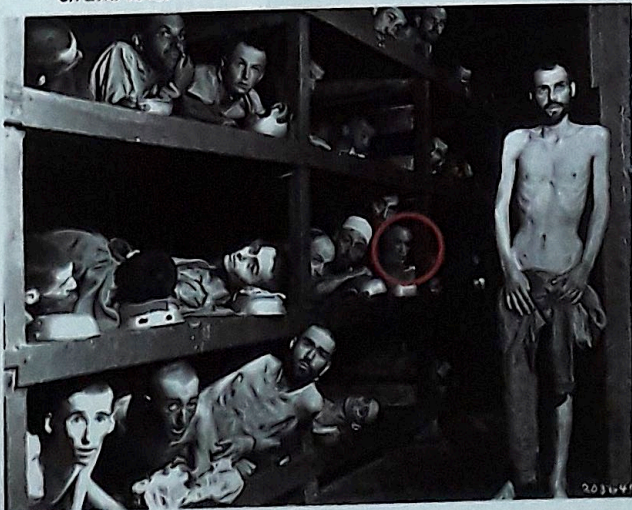
déposer à la demande de la communauté juive de Lyon, ce n'est pas de ses souffrances qu'Elie Wiesel entendait parler. Il se trouvait là parce que « l'homme que je suis, le juif que je suis, doit parler au nom de la mémoire en attendant le jour où les morts parleront et, ce jour-là, la Terre tremblera ».

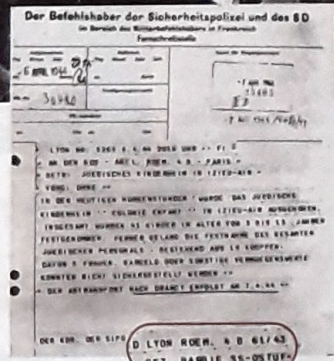
« Le problème qui se pose, ajouta-t-il, c'est par où commencer, que raconter, qui raconter ? » Il évoqua les « vieux maîtres » de son enfance dans les Carpates « qui ont essayé de m'inculquer la foi en Dieu, la foi dans l'homme ». Mais qui, en raison même de cette foi en l'homme, « ne pouvaient capter les signaux annonciateurs ». Il s'est souvenu qu'en ce temps-là seule sa grand-mère, « une femme silencieuse et calme, avait prévu. Seule, habillée de son linceul, elle savait qu'elle allait mourir ». Mais de son père, de sa mère, de ses sœurs disparus, non, M. Wiesel ne peut pas parler, « habitué de la peur d'avoir à pleurer ».

Et puis cette interrogation : « Comment raconter la sélection à l'arrivée à Auschwitz,

la séparation des enfants qui volent partir un père, une mère qu'ils ne reverront jamais ? Comment dire la douleur muette d'une petite fille et les cortèges infinis traversant le paysage polonais ou ukrainien, femmes, enfants, rabbins, en marche vers la mort ? Non, je ne peux pas. Et parce que je suis écrivain et enseignant, je ne comprends pas comment le peuple le plus éduqué de l'Europe a pu faire cela. Car ces gens qui tuaient en Ukraine, au fusil-mitrailleur, étaient des diplômés d'université. Ils rentraient ensuite chez eux, lisaient un poème de Heine. Qu'est-ce qui s'est donc passé ? Non, vraiment, je ne comprends pas. »

M. Wiesel croit en la justice française. « Mais, pour moi, il s'agit de plus que cela. Aucune justice n'est possible pour les morts. Et puis le tueur tue deux fois. La première en tuant, la seconde en essayant d'effacer les traces de son crime. Nous n'avons pas pu empêcher le crime. Nous avons à empêcher la seconde mort car, si elle devait avoir lieu, ce serait alors de notre faute (...) »





Ce fonctionnaire l'a reçue ensuite aussi chaleureusement, lui proposant deux maisons : elle a choisi celle d'Izieu. Elle y a installé les enfants, les monitrices, un personnel d'encadrement. Au fur et à mesure que l'Œuvre de secours aux enfants liquidait ses propres maisons dans l'ancienne zone libre, on lui adressait de nouveaux pensionnaires. Il fallut s'agrandir, aménager une grange.

Digne Raymond Aubrac

Eh bien, c'est fait. Les témoins cités par la défense ont été entendus. M^e Vergès leur a posé les questions qu'il souhaitait leur poser, et la France n'a pas chaviré, la Résistance n'a pas été ébranlée. Lorsqu'on l'appela, Raymond Aubrac précisa tout de suite que, s'il se trouvait convoqué « par la défense », il n'était pas « pour la défense ». Lui qui fut arrêté à Lyon en mars 1943, puis à Caluire avec Jean Moulin et ses autres compagnons le 21 juin 1943, allait-il se voir accuser d'avoir été le traître ? Car c'était bien ainsi que M^e Vergès l'avait fait apparaître dans le film de Claude Bai, *La vérité est amère*, et d'une manière telle que les propos tenus par l'avocat furent déclarés diffamatoires par la 17^e chambre correctionnelle de Paris, le 30 avril 1987. Mais il n'en fut rien. Ce dont est sûr Raymond Aubrac, c'est que Barbie était bien là en juin 1943. Il lui a paru alors « plus un homme de brutalité qu'un homme de police ». « Je n'ai pas subi le genre de tortures dont d'autres vous ont parlé. Mais je n'ai pas le souvenir d'un seul interrogatoire (...) qui n'ait été ponctué de coups de cravache, de gourdin ou de matraque (...). » De ce témoignage M^e Vergès allait tenter d'exploiter des éléments. Puisque Raymond Aubrac devait être libéré par une action de la Résistance, sa femme ayant persuadé les Allemands qu'elle était alors enceinte de lui et qu'il fallait régulariser cette situation, n'y avait-il pas contradiction entre ce côté fleur bleue et le sadisme que l'on prête à Barbie ? « Non, répondit M. Aubrac, il n'y a pas à mon avis contradiction. Ma femme a monté une comédie pour pouvoir approcher les Allemands et disposer d'informations propres à organiser l'action du commando qui devait me délivrer. Barbie, lui, n'était pas impliqué dans cette affaire. » Et ce fut tout.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DU 17 JUIN 1987 (EXTRAITS)

M. Zlatin se fit maçon, menuisier, couvreur, courant toujours avec sa bicyclette et sa remorque, rapportant du chocolat, du cacao, de la farine. Hélas ! Il fallut diminuer le nombre des enfants, faute de moyens plus importants.

« On en a gardé une quarantaine. On a appris un jour qu'un médecin juif venait d'être arrêté. C'était vraiment comme une sonnette d'alarme. Je suis retournée voir le préfet de l'Hérault. Il a fait ce qu'il fallait pour arranger les choses une fois de plus et je devais ramener encore à Izieu une quinzaine d'enfants, le 12 avril 1944. » Elle n'en eut pas le temps. Le 6 avril, à Montpellier où elle se trouvait encore, elle recevait un télégramme non signé : « Famille malade, maladie contagieuse. » Elle comprit aussitôt et mesura tout de suite la réalité.

TROP TARD !

« Alors, raconte cette femme dont on mesure toute l'intrépidité, je me suis rendue à Vichy, revêtue de mon uniforme d'infirmière militaire de la Croix-Rouge. J'ai demandé à l'Hôtel du Parc à voir un fonctionnaire. Je lui ai raconté la tragédie qui venait de se passer à Izieu et je lui ai dit : "Pouvez-vous faire quelque chose pour ces enfants ?" Il est sorti alors de la pièce et quand il est revenu ce fut pour me déclarer : "Qu'avez-vous donc à vous occuper de ces sales youpins ?" » Elle refusa le découragement.

Elle prend un train pour Paris, se rend à la direction de la Croix-Rouge. « Là, ils ont commencé les démarches. Hélas ! c'était trop tard ; les enfants étaient déjà partis vers l'Allemagne. Mon mari, arrêté lui aussi, était resté encore quelques jours à Drancy avec deux grands enfants de 14 ans et 17 ans. Tous les trois devaient être emmenés (...) en Lituanie dans une forteresse et, un jour que les troupes russes approchaient, ils les ont emmenés pour leur faire faire une corvée de bois ; en réalité, tous les trois furent fusillés le 31 juillet 1944. »

Cela, M^{me} Zlatin l'a appris en 1945, lorsque, ayant terminé la guerre dans les rangs de la Résistance, ayant rencontré Georges Bidault et sa sœur et, aussi, Henri Frenay, elle fut nommée directrice de l'accueil des déportés à l'Hôtel Lutétia à Paris.

LE TÉLÉX D'IZIEU

C'est une pièce maîtresse du dossier : un télex en allemand fourni par le Centre de documentation juive contemporaine, portant la signature de Klaus Barbie (ci-dessus) et rendant compte à Paris de la rafle d'Izieu et de son bilan. Sur les 44 enfants arrêtés le 6 avril 1944 (photo en haut, la majorité d'entre eux), 41 seront gazés à Auschwitz. Durant le procès, M^e Vergès, avocat de Barbie, tente de faire passer ce télex pour un faux ; un document dont on aurait, dit-il, « enlevé des bandes pour faire disparaître des signatures et en faire apparaître une autre » - celle de son client.

BIEN ENTOURÉ
Klaus Barbie à Lyon en 1942, derrière des officiers de la Wehrmacht, alors qu'il y dirige le service de la gestapo chargé des crimes et délits politiques, dont la section « antijuive ».



SANS ÉTAT D'ÂME A sa mort en détention le 25 septembre 1991, « Le Monde » retrace le parcours, aussi classique que sinistre, d'un spécialiste du renseignement disposé à traquer efficacement tous les « ennemis du Reich ».

Klaus Barbie, une vie de nazi

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DU 27 SEPTEMBRE 1991

De tous les accusés allemands condamnés en France depuis la Libération pour des actes commis pendant l'Occupation et qualifiés alors « crimes de guerre », Klaus Barbie, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité depuis le 4 juillet 1987 pour crimes contre l'humanité, aura été, à notre connaissance, le seul à mourir détenu.

Il pourrait donc apparaître que s'exerça jusqu'au bout sur lui une rigueur qui fut épargnée aux hommes et officiers de la SS et de la Wehrmacht impliqués dans des massacres divers. Il faut d'urgence corriger cette impression hâtive. Au temps où ces dignitaires ou exécutants éprouvaient en France les rigueurs de la justice, Klaus Barbie, lui, avait échappé - la protection américaine pour raisons de guerre froide aidant - à toute poursuite et trouvé dans les années 1950 un refuge en Amérique latine où, de pérégrinations en pérégrinations, il devait s'assurer en Bolivie une tranquillité cossue sous le pseudonyme de Klaus Altmann, négociant. Il n'en fut dérangé qu'à partir de 1972, lorsque Beate Klarsfeld [l'épouse de Serge] identifia en ce ressortissant bien établi l'ancien chef de la

section IV du Sipo-SD de Lyon, dont la IV B dite « antijuive ». Il faudra attendre la nuit du 4 au 5 février 1983 pour que le gouvernement bolivien décide d'expulser Barbie-Altmann, dont l'avion viendra atterrir en Guyane française. L'annonce de l'arrestation de Klaus Barbie connut un retentissement considérable.

Il était né le 25 octobre 1913 à Bad-Godesberg, non loin de Bonn. Une fois achevées des études classiques dans un lycée de Trèves, le jeune Klaus Barbie aurait souhaité faire son droit à l'université de Bonn. C'est le décès du père, privant la famille de ressources suffisantes, qui contraria ce projet.

LE SERMENT DE LA SS

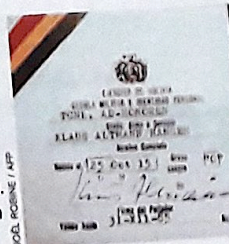
Le voici vers la même époque témoin de la naissance du III^e Reich et engagé dans le « service du travail », Arbeitsdienst. Dès 1933, il avait adhéré aux Jeunesses hitlériennes. Chef de patrouille, il avait commandé un groupe de cent vingt garçons. Ses relations avec un responsable nazi de la section de Trèves l'amènent à rencontrer un membre du SD (Sicherheitsdienst), le service de sécurité. Le 1^{er} octobre 1935, à Berlin, il prêtait le serment de la SS. Durant deux ans, il reçut une formation bientôt suffisante pour une affectation à la

NOUVELLE VIE
Klaus Barbie (au centre) joyeux fêtard à La Paz, la capitale bolivienne. Date exacte inconnue.



L'espion américain

Septembre 1944 : Lyon est libéré. Klaus Barbie doit disparaître devant l'avancée des troupes alliées. De retour en Allemagne, il va, durant deux ans, vivre sous de fausses identités. A deux reprises, il frôle l'arrestation. L'avertissement le pousse à envisager une collaboration avec le Counter Intelligence Corps (CIC), le contre-espionnage américain. Celui-ci offre à Klaus Barbie sa protection en échange de renseignements sur les mouvements communistes. Cette collaboration durera quatre ans. En mars 1951, le CIC propose à l'ancien SS d'émigrer en Amérique du Sud. « Ils m'ont donné le nom de Klaus Altmann et des passeports signés par le haut commandement des Alliés en Allemagne », expliquera Barbie. Destination la Bolivie, où il obtient, en 1957, une nouvelle citoyenneté. En 1980, Klaus Altmann s'engage, dans un contrat avec l'armée bolivienne, à « fournir ses services dans la spécialité du renseignement ».



CARTE MILITAIRE
Klaus Barbie, Bolivien sous nom d'emprunt depuis 1957, travaille pour l'armée dans les années 1980.

le même objectif : une lutte sans merci contre « les ennemis du Reich ». Barbie fut l'un deux. La section IV qu'il dirigea au Sipo-SD de Lyon était la plus importante des six que comptait le service. Elle était chargée de la « répression des crimes et délits politiques » et divisée en cinq sous-sections, dont la IV B dite « antijuive ». Les milieux de la Résistance et de la clandestinité en connaissent l'existence et la redoutent. Comme ils connaissent le nom de Klaus Barbie. Si l'homme se trouve hiérarchiquement soumis à l'autorité du commandeur Hollert auquel succédera le lieutenant-colonel Werner Knab, c'est de lui que se souviendront toujours ceux qui connurent l'infortune de l'arrestation.

Ses chefs le présentaient comme « un SS qui va droit au but et qui aime l'action ». Ils relevaient aussi « un don marqué pour le travail d'information ». Ils portaient à son crédit « le démantèlement de nombreuses organisations ennemies ». Au total, « une personne sur laquelle il est permis de compter ».

Il ne devait pas décevoir. Après novembre 1942, l'emprise de la police allemande sur la France est devenue totale. De son côté, la Résistance a pris corps et bientôt verra le temps des maquis et celui des expéditions impitoyables et conjuguées de la SS et de la Milice. La France de novembre 1942, c'est 2 000 policiers nazis spécialistes du renseignement mais qui ont tous

direction régionale du SD de Düsseldorf. A sa tête, un homme qui fera aussi parler de lui en France, Helmut Knochen, futur adjoint de 1942 à 1944 du chef suprême de la police pour le territoire français. En cette même année 1937, Barbie adhère au Parti national-socialiste ouvrier allemand (NSDAP), parti unique dans l'Allemagne hitlérienne. La boucle était bouclée. L'engagement ne pouvait plus être que total, tandis qu'approchait le temps de guerre. Tel était l'homme qui, à 29 ans, arrivait à Lyon en 1942.

Verbatim | Jacques Vergès : « Vraiment, Barbie a bon dos »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DATÉ 5-6 JUILLET 1987 (EXTRAITS)

M^e Vergès, défenseur des causes les moins défendables, a prononcé sa plaidoirie en faveur de son client Klaus Barbie. Peu d'arguments raisonnables en côtoient trop d'autres délirants.

Durant toute la journée du 2 juillet, M^e Vergès avait mêlé le meilleur et le pire, la lucidité et le délire. Mais c'est en s'attaquant à ce que l'on a appelé les cas individuels reprochés à Klaus Barbie qu'il devait aller le plus loin dans le déraisonnable.

Ces cas individuels, ceux d'hommes et de femmes qui se sont constitués partie civile et ont décrit les tortures qui leur furent infligées par Barbie avant leur déportation, avaient assurément impressionné la cour.

« Ces tortures, rétorque M^e Vergès, ne sont pas retenues par l'accusation. Elles constituent des crimes de guerre aujourd'hui prescrits. Mais elles vous ont été dites. Et voilà la manœuvre accomplie, la mise sous influence. Car, bien sûr, vous avez éprouvé un sentiment de réprobation, de révolte qui peut vous conduire à penser : rien que pour cela, nous pouvons le condamner sans regrets. Mais vous êtes des juges français, de la loi française, et vous ne vous laisserez pas manœuvrer. Vous n'accepterez pas ce procès irréal, prétendument pédagogique

où, faute de preuves, on vous a proposé de dire que puisque Hitler est coupable, Barbie l'est aussi. » Mais voilà que M^e Vergès entend contester certaines dépositions.

« Il est temps, l'émotion passée, de réfléchir, dit-il. On vous a raconté, par exemple, que Barbie avait fait violer une femme par un chien. Mais c'est là une impossibilité. Ou

MÉDIATISÉ Jacques Vergès à la sortie du tribunal de Lyon. C'est avec Barbie que l'avocat acquiert sa sulfureuse réputation.



alors, il a fallu que cette femme s'ouvre elle-même, incite elle-même le chien à cet acte. » Emporté comme par un délire, l'avocat va insister, décrire encore. Les femmes, anciennes victimes de Barbie, qui l'écoutent sont sur le point de défaillir. Il n'en continue pas moins. Il met en doute les déclarations de M^{me} Simone Kadosche qui avait dit comment, à 13 ans, devant Barbie portant un chat dans ses bras, elle avait cru avoir affaire à un homme gentil, jusqu'au moment où brutalement, la prenant par les cheveux, il la gifla pour savoir où se cachaient son frère et sa sœur.

M^e Vergès : « Eh bien ! je vous dis, moi, que cela vient tout droit d'un film hollywoodien. Vraiment, Barbie a bon dos. Avec ces bureaux aménagés en boudoir, on finit par se demander quelle pouvait bien être alors l'efficacité de son service. Voilà le personnage de Grand-Guignol que l'on nous exhibe depuis vingt ans. Non, ce procès est une immense tricherie et une immense sottise ! A Moscou, au moins, on faisait participer les accusés à leur propre condamnation. » M^e Vergès va bombarder de formules un auditoire littéralement soulé par son verbe, qui charrie tout et n'importe quoi, quelques rares pépites et beaucoup de boue. ●

ABSENT À SON PROCÈS

Le 13 mai 1987, au troisième jour de son procès, Klaus Barbie crée la surprise en annonçant qu'il ne comparaitra plus devant la cour. Il avance en guise d'explication l'« illégalité » toute subjective de sa « livraison » par le gouvernement bolivien aux autorités françaises, en février 1983.

« Je voudrais dire à messdames et messieurs les juges que je suis détenu ici d'une façon illégale, que j'ai été victime d'un enlèvement et que c'est une affaire actuellement examinée par la Cour suprême bolivienne. (...) Je dois vous dire que je suis un citoyen bolivien [effectivement nationalisé en 1957] et que, si je me trouve devant vous, c'est parce que j'ai été victime, étant bolivien, d'une expulsion illégale. Je n'ai donc plus l'intention de paraître devant ce tribunal (...) Je m'en remets pour le reste à mon avocat, malgré le climat de vengeance et la campagne de lynchage menée contre moi par de nombreux médias français. (...) » Barbie refusa quelques brèves apparitions dans le box des accusés, pour rester muet, nier les faits qui lui sont reprochés ou se déclarer « juridiquement absent », jusqu'à la lecture du verdict, le 4 juillet 1987, le condamnant à la perpétuité.

COUPABLE Huit semaines après le début de son procès, Klaus Barbie est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Récit d'un moment solennel : tôt dans la nuit du 4 juillet 1987, la lecture de l'arrêt et de la sentence.

Justice enfin rendue

JEAN-MARC THÉOLLEYRE, « LE MONDE » DATÉ 5-6 JUILLET 1987

Samedi 4 juillet, à 0 h 40, au terme d'un procès commencé le 11 mai, Klaus Barbie s'est entendu déclaré coupable des dix-sept crimes contre l'humanité dont il était accusé, et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

À 0 h 07, alors que les trois magistrats et les neuf jurés composant la cour étaient entrés en délibération six heures et demie plus tôt, l'huissier-audencier avait invité la bruyante foule de journalistes, d'invités, éperdus de fatigue et de chaleur, à regagner leurs places.

Trois minutes plus tard, la grande porte à deux battants par laquelle la cour faisait quotidiennement ses entrées et ses sorties s'ouvrait lentement. Le président André Cerdini annonçait la reprise de l'audience, demandait au service d'ordre de faire entrer l'accusé. Klaus Barbie parut. Six heures et demie plus tôt, il avait fait

une entrée semblable après que son dernier avocat, M^e Jacques Vergès, eut lancé sa péroraison pour demander son acquittement.

À ce moment, M. Cerdini s'était adressé à l'accusé en ces termes : « Vous connaissez les faits qui vous sont reprochés. Au cours des huit semaines de cette audience de laquelle vous avez choisi d'être absent, vous avez été tenu au courant de tout ce qui s'y est dit. Dans quelques instants, la cour et le jury vont se retirer pour délibérer. Auparavant, la loi vous donne la possibilité de parler. Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ? »

Alors, pour la première fois, depuis qu'il avait décidé, le 13 mai, de ne plus venir, s'estimant juridiquement absent en raison des conditions de son expulsion de Bolivie, en février 1983, le vieil homme répondit et en français : « Oui, Monsieur le Président. » On entendit alors : « Je n'ai pas commis la rafle d'Izieu. Je n'ai jamais eu le pouvoir de décider des déportations. J'ai combattu la Résistance, que je respecte, avec dureté, mais c'était la guerre et la guerre est finie. » Sur ces mots qui, finalement, avaient donc été les siens, les débats furent déclarés terminés. Maintenant Klaus Barbie se retrouvait à cette même place pour entendre l'arrêt qui allait fixer son sort.

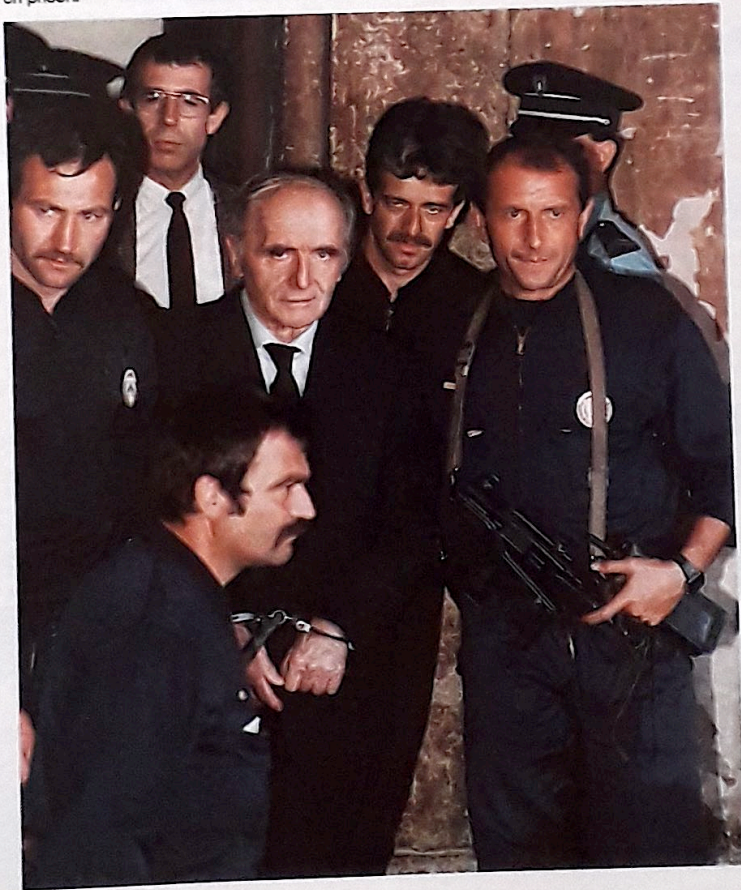
340 OUI, 1 NON

M. Cerdini annonça d'emblée : « A toutes les questions concernant la culpabilité et les circonstances aggravantes, questions 1 à 340, il a été répondu : oui ; à la question 341 relative aux circonstances atténuantes, il a été répondu : non. »

C'était donc inéluctablement le maximum de la peine prévue, c'est-à-dire la réclusion criminelle à perpétuité. Cependant, le président Cerdini ne l'annonça pas aussitôt. Il lut d'abord la teneur de l'arrêt qui, pour commencer, déclarait coupable Klaus Barbie « d'avoir, en 1943, à Lyon et sur le territoire français, commis un crime contre l'humanité en prenant part à l'exécution d'un plan concerté pour réaliser la déportation, l'asservissement et l'extermination de populations civiles ou des persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, se rendant complice, par aide ou assistance, avec connaissance dans les faits qui ont préparé ou facilité leur action des auteurs du meurtre avec préméditation commis sur un groupe de plusieurs dizaines de personnes d'origine juive, appréhendées le 9 février 1943 à Lyon, au siège de l'Union générale des israélites de France, ledit meurtre avec préméditation entrant dans les faits constatés par le tribunal militaire international de Nuremberg, dans son jugement des 30 septembre et 1^{er} octobre 1946 ».

Dans les mêmes termes, Klaus Barbie était ensuite déclaré successivement coupable, par complicité, de l'assassinat des six adultes rafles à Izieu, de celui des juifs non revenus du convoi du 11 août 1944 et de ceux de dix d'entre eux, désignés nominativement. A ces complicités d'assassinat, s'ajoutait encore la déportation, par lui, des quatre-vingt-quatre juifs rafles à l'Union générale des israélites de France « puis détenus et internés, sans qu'une condamnation ait été définitivement prononcée » ; celle, dans les mêmes conditions, des sept adultes rafles à Izieu, celle des juifs du convoi du 11 août 1944 désignés globalement, celle d'une dizaine de

FINI Klaus Barbie sort, menotté, des assises du Rhône, à Lyon, le 4 juillet 1987. Il passera le reste de sa vie - quatre années - en prison.



personnes d'origine juive, nommément désignées elles aussi et déportées dans les années 1943 et 1944.

Coupable Klaus Barbie l'était cette fois encore d'enlèvement, détournement et déplacement de mineurs appréhendés en 1943 ou au début de 1944, des mêmes enlèvements, détournements ou déplacements des quarante-quatre enfants d'Izieu, de celui de tous ces enfants âgés de moins de 15 ans et, ce qui constituait une circonstance aggravante, étaient déportés par le train du 11 août 1944.

UNE SALVE D'APPLAUDISSEMENTS

Coupable toujours, il l'était de complicité dans le meurtre du professeur Marcel Gompel, de complicité dans le meurtre des déportés résistants du 11 août 1944, non revenus de la séquestration de plus d'un mois des déportés rescapés, constitués individuellement partie civile. Coupable enfin, il l'était par complicité

dans le meurtre prémédité du mari et du fils de M^{me} Lise Lesèvre, tous deux déportés et non revenus. Enfin, il l'était de la déportation, assimilée à une séquestration de plus d'un mois, de M^{me} Lise Lesèvre elle-même.

C'est alors seulement que M. Cerdini arriva à la conclusion : « Attendu qu'il résulte de la même déclaration de la cour et du jury, prise à la majorité de huit voix au moins, qu'il n'existe pas de circonstances atténuantes, condamne, à la majorité, Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité et le condamne aux dépens. »

Barbie alors comprit. On lui fit savoir qu'il disposait de cinq jours francs pour se pourvoir en cassation. On sait déjà qu'il le fera. C'était fini. Alors, au silence dans lequel avait été écouté cet arrêt, succéda soudain une salve d'applaudissements. A son banc, M^r Jacques Vergès affichait le visage des mauvais jours marqué par les faits. Barbie s'en alla après lui avoir serré la main.

L'HYPOTHÈSE HARDY

René Hardy est mort le 13 avril 1987, un mois avant l'ouverture du procès Barbie. Grande figure de la résistance, il a porté le lourd fardeau de l'affaire de Caluire ». Est-ce lui qui, « retourné » par les Allemands, a trahi ses compagnons et permis l'arrestation, le 21 juin 1943, de Jean Moulin et de ses principaux collaborateurs ? Jugé en 1947 et en 1950, le chef de Résistance-Fer fut acquitté à deux reprises. Mais pas totalement blanchi, comme le résumait, fin avril 1950, l'éditorialiste du Monde Remy Roure (lui-même ancien résistant, déporté à Buchenwald). « Que s'est-il passé dans l'intervalle qui a séparé l'arrestation de René Hardy par la Gestapo [le 8 juin 1943] et sa mise en liberté ? Telle est l'énigme du procès qui va s'ouvrir devant le tribunal militaire (...). Arrêté et libéré, sa présence n'importe où mettait ses camarades en péril. Il n'avait pas le droit de taire son arrestation. Il n'avait pas le droit, étant surveillé, de se trouver à la réunion de Caluire. »

Rebondissement | Testament et calomnies

LAURENT GREILSAMER, - LE MONDE - DU 15 OCTOBRE 1991 (EXTRAITS)

Un énigmatique document, présenté comme étant le testament de Klaus Barbie, est partiellement rendu public en octobre 1991. Il jette l'opprobre sur les grands résistants Raymond et Lucie Aubrac, les accusant d'être impliqués dans l'arrestation de Jean Moulin.

Les attaques de Klaus Barbie sont centrées sur l'arrestation de Caluire, le 21 juin 1943. Ce jour-là, dans cette banlieue lyonnaise, une poignée de dirigeants de la Résistance dont Jean Moulin, Henri Aubry, André Lacassagne, René Hardy et Raymond Aubrac se réunissent secrètement chez le docteur Frédéric Dugoujon. Quelques minutes après leur arrivée, la Gestapo cerne la maison du docteur ; tous les participants à cette réunion sont arrêtés.

Depuis plus de quarante ans, les historiens ont eu le temps de tirer leurs conclusions. Ainsi assurent-ils dans leur immense majorité qu'une trahison fut à l'origine de l'opération de la Gestapo conduite en partie par Klaus Barbie. Et sur René Hardy, grand résistant, deux fois jugé après guerre pour ces faits et deux fois acquitté, pèse la tota-



UNE GRÂCE RARE Lucie et Raymond Aubrac avant la seconde guerre mondiale. Les accusations de Barbie sont « grotesques ».

lité des soupçons [lire encadré ci-contre]. C'est ici qu'interviennent les « révélations » du testament de Klaus Barbie.

Pour mieux comprendre les arrestations de Caluire, Barbie suggère qu'il faut s'intéresser à un coup de filet de la police française qui remonte au 15 mars 1943. En mars, explique le responsable de la Gestapo, Raymond Aubrac « a accepté de collaborer avec mon service sachant qu'il risquait la peine

de mort qui était en général prononcée par le tribunal militaire ». Et Barbie ajoute : « J'ai chargé mon adjoint Florek de s'occuper du cas Aubrac et je sais qu'il est intervenu auprès de la justice française afin qu'il soit libéré, c'est d'ailleurs ce qui a été fait. »

Mais c'est là une singulière manière de récrire l'histoire. « Les arguments de Barbie sont grotesques et ne passent pas la rampe,

déclare Raymond Aubrac. Mais, pour les braves gens, il n'y a pas de fumée sans feu. »

C'est pourquoi l'ancien résistant demande qu'une commission d'historiens « mette à plat l'affaire de Caluire » [un débat entre historiens, en présence des époux Aubrac, a été organisé par Libération en mai 1997, débat très critiqué sur la méthode, mais pas sur ses conclusions : la thèse de la trahison est sans fondement].

CONTRIBUTEURS & SOURCES

JEAN-MARC THÉOLLEYRE

(1924-2001) a été le grand chroniqueur judiciaire du Monde durant quarante ans, des procès de la collaboration à celui de Klaus Barbie. Pendant la guerre, il est encore lyonnais lorsqu'il rejoint un réseau de Résistance et est arrêté et déporté à Buchenwald. Il entre au Monde en 1945 grâce à Remy Roure, éditorialiste politique qui avait été déporté

dans le même camp. Prix Albert-Londres en 1959, notamment pour ses articles sur le procès Marie Besnard.

À LIRE

- Barbie, de Ladislav de Hoyos, éd. Robert Laffont, 1984, rééd. 1987.
- Klaus Barbie, itinéraire d'un bourreau ordinaire, de Tom Bower, Calmann-Lévy, 1984, rééd. 1994.

- Face à Barbie : souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück, de Lise Lesèvre, préface de Geneviève de Gaulle, Les Nouvelles Éditions du Pavillon, 1987.
- Comment j'ai piégé Klaus Barbie, de Gustavo Sanchez (ancien ministre de l'intérieur bolivien), préface de Gilles Perrault, Messidor Document, 1987.

- Procès d'après-guerre, dossier présenté et établi par Jean-Marc Théolleyre, La Découverte-La Monde, 1985.
- Le Voyage sans retour des enfants d'Izieu, de Catherine Chaine, Gallimard Jeunesse, 1994.

À VOIR

- Hôtel Terminus, Klaus Barbie, sa vie et son temps, film de Marcel Ophüls (1988).

PROCHAIN DOSSIER

LE FESTIVAL D'AVIGNON A 60 ANS

Le Monde 2 du 30 juin 2007